

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 30/09/2025

DECISION N° 20250930_B_107

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET
Était excusée : Nathalie JOLIVET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :
Objet : Convention de participation à des charges de fonctionnement à passer avec la
Crèche Les Enfants de Saint Just Malmont pour le ménage des locaux du RPE

Le Bureau,

N° 20250930_B_107

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation à des charges de fonctionnement à
passer avec la crèche associative Les Enfants de Saint Just Malmont pour
le ménage de ce bâtiment au vu de l'utilisation des locaux par le relais « La
Semène des Bambins » pour l'année 2025.

La participation annuelle de Loire Semène s'élève à :
Montant : 5 000 €.

- Et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 30 septembre 2025

Le Président

Fredéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250930-20250930_B_107-AU
Reçu le 21/10/2025